Fil de la Feuillante

juillet 2019

VILLE DE FONTAINE LE COMTE

8 à 10
VIE DE LA COMMUNE

VIE PRATIQUE
11 à 12

14 à 16
VIE ASSOCIATIVE

Le mot du maire

Chers Fontenois et Fontenoises,
Chers Citoyens et Citoyennes,

Il n'y a pas de plus bel endroit que celui que l'on choisit pour vivre et que l'on façonne par son investissement et son engagement personnel, familial, associatif et citoyen.

C'est celui où nos projets se réalisent, nos joies s'expriment, nos enfants grandissent, celui où nous avons des amis et celui où nos morts reposent.

Fontaine-le-Comte est pour beaucoup d'entre vous ce bel endroit mais il ne le restera que si chacun a bien conscience qu'il doit s'inscrire dans la bienveillance collective et non pas dans l'exigence individuelle.

Que chacun soit force de proposition et non critique acerbe.
Que chacun accepte d'être pleinement « citoyen ». Ce mot que seules les démocraties acceptent dans sa plénitude.

Nous devons pouvoir mesurer la chance que nous avons de vivre et de participer à la vie locale fontenoise. C'est trop souvent dans les moments dramatiques que l'on en a pleine conscience.

Le sentiment d'appartenance à son village est essentiel pour l'unité, nécessaire à la paix locale et au bien vivre. C'est donc dans le mot « fraternité » que les communes de France puisent l'essence même de leur existence. Nous en sommes tous, les uns et les autres, chacun à notre niveau les merveilleux acteurs.

Il est parfois bon de coucher les mots pour faire apparaître une réalité simple mais essentielle : Fontaine-le-Comte est un bel endroit de vie.

Philippe BROTTIER, Maire

SOMMAIRE

SPÉCIAL BUDGET P.4
Présentation du budget 2019 P.4
Fonctionnement et investissement P.4
Subventions aux associations P.6

VIE DE LA COMMUNE P.8
Inauguration du groupe scolaire P.8
Voirie & réseaux : travaux de l'année 2018 et 2019 P.8
Salle d'exposition du logis abbatial P.9
14 juillet 2019 P.10
Journée des associations P.10
Un nouveau jeu dans le Parc des Châtaigniers P.10
Parc paysager de Colunga P.10

VIE PRATIQUE P.11
Pass Sports P.11
Loi l'Abbé : votre jardin sans pesticides P.11
Plan canicule 2019 P.11
Ils se sont installés à Fontaine P.12
Energies Vienne P.12
Opération tranquillité vacances P.12
Info Vitalis P.12

UN PEU D'HISTOIRE P.13
Pierre Daigne (Partie II) P.13

VIE ASSOCIATIVE P.14
Don du sang (Crofoli) P.14
Virade de l'Espoir P.14
Villa Fontanella P.14
USJ 86 P.15
Les Amis de l'Image P.15
Symphonie P.15
Les Gars'z'Elles Fontenoises P.16
La Crampe du Vélo Club Fontenois P.16
Vide-grenier du TTACC 86 P.16

Agenda P.16

Directeur de la publication : Philippe BROTTIER
Crédits photos : Mairie de Fontaine-le-Comte, associations de Fontaine-le-Comte, Nicolas MAHU, Alain LAROCHE et Pixabay
Conception - Réalisation - Impression : Imprimeries Sipap-Oudin
Pôle République 1 - 86000 Poitiers
05 49 88 39 17 - www.sipap-oudin.fr

APPEL À LA CITOYENNETÉ / AVIS AUX FAMILLES

Nous constatons depuis quelques mois des incivilités et des dégradations régulières au préjudice de notre commune. C'est le cas de manière récurrente à côté du Centre Animation Jeunesse, ainsi que derrière le gymnase.

Matériel cassé (les VMC) et vandalisé, feu mis dans les poubelles, des déchets et des emballages laissés sur le sol, etc. par de jeunes Fontenoises et Fontenois qui se réunissent en dehors de tout cadre associatif (la commune a dû grillager pour des raisons de sécurité).

Malgré des contacts et des échanges, cela perdure. Nous invitons les familles des jeunes qui ont pris l'habitude de se retrouver sur ces lieux, notamment en soirée, à contacter la mairie dans les plus brefs délais afin de trouver une solution consensuelle à ce problème, et avant d'être obligé de passer par une phase répressive et judiciaire.

Ceci pour le bon vivre ensemble.

Quelques photos illustrant de manière affligeante ces comportements

Présentation du budget 2019

Une nouvelle fois, nous avons souhaité mettre au cœur de nos actions des réalisations répondant à vos préoccupations quotidiennes. En 2019, la commune refera toute la restauration scolaire en améliorant l'acoustique des salles et en installant un éclairage à LED. Nous reverrons aussi l'accessibilité du groupe scolaire Simone-Veil, rue de la Forêt et nous poursuivrons notre politique d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux en installant des éclairages à LED à la mairie et dans certaines salles du complexe des Châtaigniers.
D'ici le début de l'année prochaine, le logis abbatial aura bénéficié d'un vaste programme de rénovation. Les associations pourront de nouveau en disposer afin de faire vivre le site abbatial.

Ayant la conviction qu'une commune doit aussi pouvoir vous proposer des espaces publics de qualité, nous avons tenu à réaliser un aménagement paysager au parc de Colunga. Enfin, les plus jeunes auront le plaisir de découvrir prochainement de nouveaux jeux.

Alors que les efforts demandés aux collectivités n'ont jamais été aussi importants, nous ne pouvons que nous féliciter de ce budget d'investissement.
Cette année encore nous n'augmenterons pas les impôts locaux et nous ne recourrons pas à d'emprunts nouveaux.
Ce budget sera raisonné et ambitieux.
Vous le constatez, notre commune continue d'avancer !

LES TAXES	*Taux appliqués 2018*	*Taux appliqués 2019*	*Hausse 2019*
Taxe d'habitation	*15,41*	*15,41*	*0 %*
Taxe foncière sur les propriétés bâties	*17,84*	*17,84*	*0 %*
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	*47,30*	*47,30*	*0 %*

Dépenses de fonctionnement et d'investissement 2019

Fonctionnement › 2 965 687,71 €
Investissement › 2 193 222,62 €
TOTAL › 5 158 910,33 €
(somme à partir de laquelle sont calculés les pourcentages écrits en gros ci-dessous)

Vous pouvez trouver le détail du budget dans le compte-rendu du Conseil de mars 2019 sur notre site internet **www.fontaine-le-comte.fr ›› Publications**

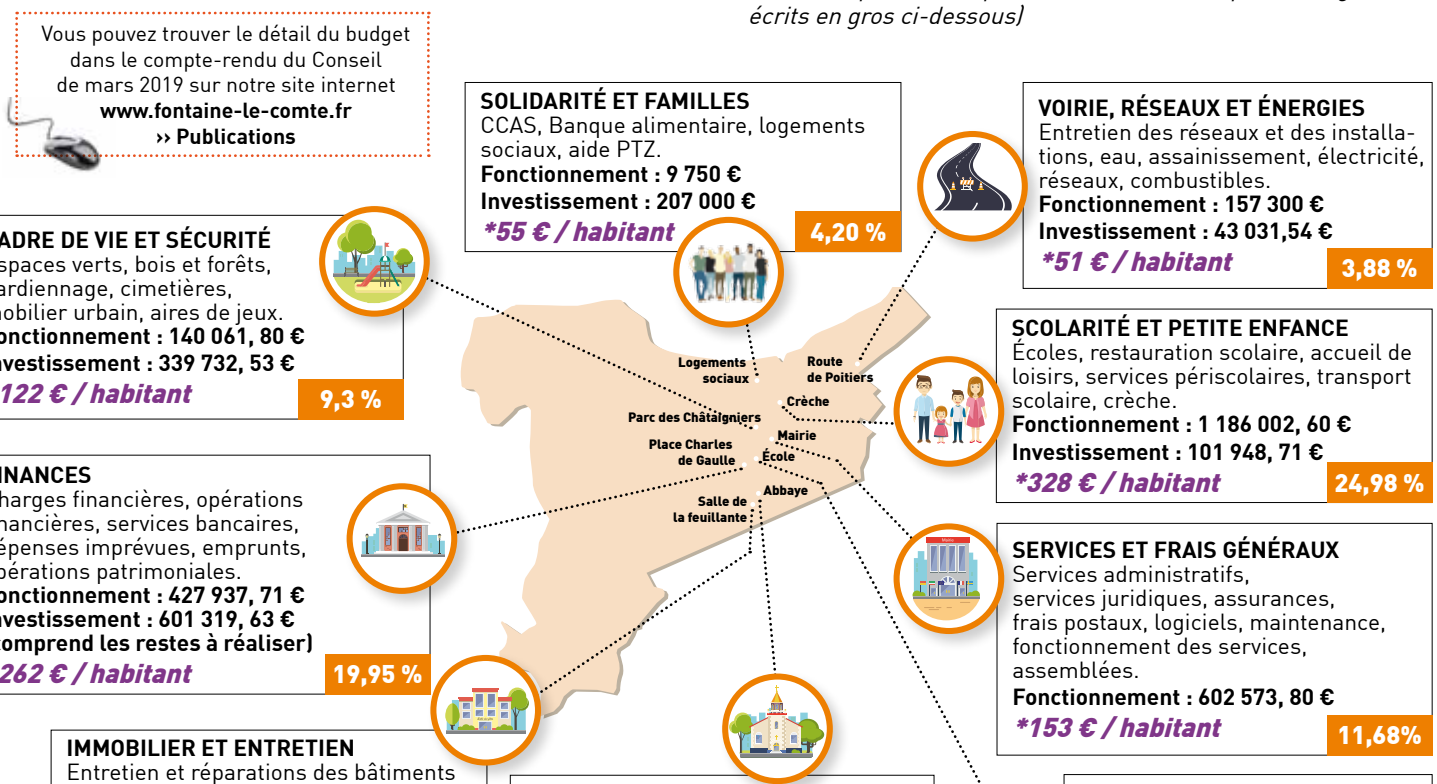

SOLIDARITÉ ET FAMILLES
CCAS, Banque alimentaire, logements sociaux, aide PTZ.
Fonctionnement : 9 750 €
Investissement : 207 000 €
55 € / habitant
4,20 %

VOIRIE, RÉSEAUX ET ÉNERGIES
Entretien des réseaux et des installations, eau, assainissement, électricité, réseaux, combustibles.
Fonctionnement : 157 300 €
Investissement : 43 031,54 €
51 € / habitant
3,88 %

CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ
Espaces verts, bois et forêts, gardiennage, cimetières, mobilier urbain, aires de jeux.
Fonctionnement : 140 061, 80 €
Investissement : 339 732, 53 €
122 € / habitant
9,3 %

SCOLARITÉ ET PETITE ENFANCE
Écoles, restauration scolaire, accueil de loisirs, services périscolaires, transport scolaire, crèche.
Fonctionnement : 1 186 002, 60 €
Investissement : 101 948, 71 €
328 € / habitant
24,98 %

FINANCES
Charges financières, opérations financières, services bancaires, dépenses imprévues, emprunts, opérations patrimoniales.
Fonctionnement : 427 937, 71 €
Investissement : 601 319, 63 €
(comprend les restes à réaliser)
262 € / habitant
19,95 %

SERVICES ET FRAIS GÉNÉRAUX
Services administratifs, services juridiques, assurances, frais postaux, logiciels, maintenance, fonctionnement des services, assemblées.
Fonctionnement : 602 573, 80 €
153 € / habitant
11,68%

IMMOBILIER ET ENTRETIEN
Entretien et réparations des bâtiments communaux, fournitures d'entretien, nettoyage des locaux, taxe foncière, améliorations énergétiques et rénovation des bâtiments communaux.
Fonctionnement : 218 911, 80 €
Investissement : 873 973, 57 €
278 € / habitant
21,18 %

CULTURE ET ANIMATIONS
Associations, bibliothèque municipale, publications, communication, manifestations et cérémonies.
Fonctionnement : 181 850 €
46 € / habitant
3,52 %

TRANSPORT
Matériel roulant, transports collectifs, déplacements.
Fonctionnement : 41 300 €
Investissement : 26 216, 64 €
17 € / habitant
1,31 %

* €/habitant : correspond à la somme consacrée par habitant.

Recettes de fonctionnement et d'investissement 2019

Fonctionnement › 2 965 687,71 € / Investissement › 2 193 222,62 €

TOTAL › 5 158 910,33 €

(somme à partir de laquelle sont calculés les pourcentages écrits en gros ci-dessous)

ATTÉNUATIONS DE CHARGES

Recettes de fonctionnement correspondant aux remboursements des arrêts maladies.

Fonctionnement : 30 050 €
1 % des recettes de fonctionnement

0,6 %

IMPÔTS ET TAXES

Recettes de fonctionnement correspondant à la taxe foncière, taxe d'habitation et la dotation de solidarité communautaire.

Fonctionnement : 1 638 972 €
55,3 % des recettes de fonctionnement

31,8 %

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Remboursements d'assurances et de frais de capture des animaux.

Fonctionnement : 5 120 €
0,2 % des recettes de fonctionnement

0,1%

PRODUITS DES SERVICES DOMAINE ET VENTES DIVERSES

Recettes de la restauration scolaire, du périscolaire, du marché dominical et de la redevance d'occupation du domaine public (Orange, Exterion Media).

Fonctionnement : 349 300 €
11,8 % des recettes de fonctionnement

6,8 %

SUBVENTIONS ET DOTATIONS

Fonctionnement : 651 723 €
22 % des recettes de fonctionnement en dotations, subventions et participations.

Investissement : 586 869 €
Subventions : 426 869 €, soit 19,5 % des recettes d'investissement

Dotations , fonds divers et réserves : 160 000 €
Soit 7,3 % des recettes d'investissement

24 %

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Revenus des immeubles (loyers, location de salles).

Fonctionnement : 35 550 €
1,2 % des recettes de fonctionnement

0,7%

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Fonctionnement : 42 866,48 €
1,5 % des recettes de fonctionnement tirées des travaux en régie.

Investissement : 138 869,30 €
soit 6,3 % des recettes d'investissement tirées des travaux en régie.

3,5 %

PRODUITS FINANCIERS

Opérations à l'intérieur de la section de fonctionnement.

Fonctionnement : 35 €
0,0 % des recettes d' investissement

0,0%

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES

Dépôt et cautionnement reçu.

Investissement : 304 655,35 €
13,9 % des recettes d' investissement

5,9 %

EXCEDENT REPORTÉ

Il s'agit des restes à réaliser du précédent exercice.

Fonctionnement : 212 071,23 €
7 % des recettes de fonctionnement

Investissement: 1 162 828,97 €
53 % des recettes d'investissement.

26,6 %

Subventions aux associations 2019

ASSOCIATIONS	Subventions versées en 2018	Subventions proposées en 2019
Amis de l'image	600 €	600 €
Atelier de Fontaine	140 €	140 €
A.C.C.A.	150 €	150 €
Association des Parents d'Élèves	-	200 €
Basket club	1 100 €	1 100 €
Boule Fontenoise	200 €	200 €
Escal Ados (CAJ)	47 000 €	48 000 €
Chantiers jeunes	1 120 €	3 000 €
Collège Renaudot (Foyer socio-éducatif)	200 €	200 €
Créa Déco	150 €	150 €
Cyno Club Pictave	-	150 €
Départementale Sécheresse 2003	70 €	80 €
Détour du Chemin	250 €	250 €
Donneurs de sang	300 €	300 €
École élémentaire (Classes pédagogiques)	10 450 €	10 450 €

ASSOCIATIONS	Subventions versées en 2018	Subventions proposées en 2019
Festive	280 €	280 €
	-	500 €
Fontaine Bowling Club	500 €	500 €
Fontaine Info L@N (informatique)	450 €	450 €
Football club	8 000 €	8 000 €
	1 000 €	-
Gens du Théâtre	1 000 €	1 000 €
Gymnastique Fontenoise (C.E.P)	250 €	250 €
Gymnastique volontaire	-	300 €
Holly Jazz	350 €	350 €
Jeux d'Aiguilles	150 €	150 €
Judo	6 800 €	6 800 €
	3 650 €	-
Karaté	670 €	700 €
Lames de Fontaine-le-Comte	200 €	200 €
Les Gars'z'Elles Fontenoises	200 €	200 €

Chaque année, la commune accorde des subventions aux associations communales qui contribuent à la vitalité de Fontaine-le-Comte à travers l'enseignement et la pratique de disciplines sportives et culturelles. Sans oublier les associations qui animent notre village en organisant régulièrement des manifestions diverses et variées.

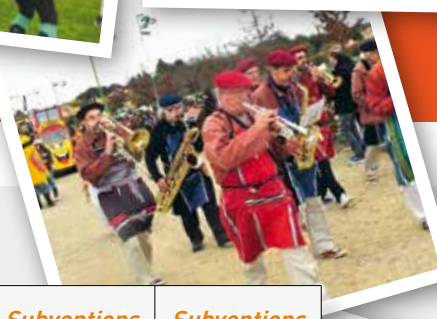

ASSOCIATIONS	*Subventions versées en 2018*	*Subventions proposées en 2019*
Pétanque « Les Corps Beaux »	*400 €*	*300 €*
	1 800 €	*-*
Prévention routière	*100 €*	*150 €*
S.P.A.	*150 €*	*300 €*
Studio Font'Danza	*1 000 €*	*1 000 €*
Symphonie	*4 406 €*	*4 450 €*
	-	*650 €*
Tennis	*1 000 €*	*1 000 €*
Tennis de table	*3 800 €*	*3 800 €*
U.F.V.G.A.C.	*150 €*	*150 €*
	-	*150 €*

ASSOCIATIONS	*Subventions versées en 2018*	*Subventions proposées en 2019*
Vaincre la Mucoviscidose	*850 €*	*850 €*
Vélo club Fontenois	*150 €*	*150 €*
Vienne Nature	*150 €*	*150 €*
Villa Fontanella	*11 000 €*	*11 000 €*
Volley Ball	*2 850 €*	*2 850 €*
TOTAL 1 :	**113 836 €**	**113 250 €**
Association des commerçants non sédentaires de la Vienne	*600 €*	*600 €*
La Ligue Contre le Cancer	*150 €*	*150 €*
TOTAL GÉNÉRAL :	**114 686 €**	**113 850 €**

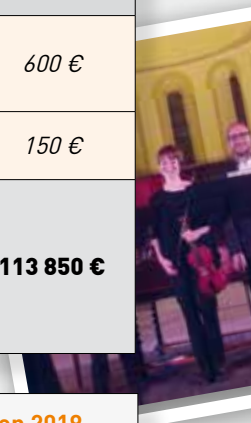

ASSOCIATIONS	Subventions versées en 2018	Subventions proposées en 2019
A.D.M.R.	*2 800 €*	*2 800 €*
Banque Alimentaire de la Vienne	*500 €*	*500 €*
	-	*1 000 €*
TOTAL :	**3 300 €**	**4 300 €**

Inauguration des travaux du groupe scolaire Simone-Veil

Le 14 juin dernier, la commune de Fontaine-le-Comte a inauguré le préau de l'école élémentaire et la cour de l'école maternelle en présence de M. Sacha HOULIÉ, Député et M. Emile SOUMBO, Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne. L'ensemble de ces aménagements représente près de 270 000 euros, financés à hauteur de 80 % par le fonds de solidarité territoriale. Cette occasion fut choisie pour procéder à la dénomination du groupe scolaire. Désormais, celui-ci porte le nom de Simone-VEIL.

Moment particulièrement apprécié par l'assistance, le retour sur les principaux moments de la vie de Madame VEIL, lus par Alice, élève de CM1 juste après le discours de Madame MESSENT, adjointe. Femme de combats et d'engagement, notamment en faveur des droits des femmes et de la construction européenne, elle ne pourra qu'être un modèle pour les générations à venir.

Voirie & Réseau : travaux de l'année 2018 et 2019

LE POIZAC
Travaux effectués :
Enfouissement
du réseau aérien et création
d'un éclairage public à LED

CHEMIN DE LA CÂTINERIE
Travaux effectués :
Enfouissement
du réseau aérien et création
d'un éclairage public à LED

CHEMIN PIÉTONNIER ENTRE LA RUE DE JUPITER ET LA RUE DE CHAUMONT
Travaux effectués :
- Rénovation du réseau d'assainissement et remise en état du chemin

RUE DE HAUTE-FONTAINE
Travaux effectués :
- Rénovation du réseau d'eau potable
- Enfouissement des réseaux électriques et télécom

Travaux à venir :
- Suppression des mâts et des câbles aériens
- Création d'un éclairage public à LED
- Réparation des trottoirs

Salle d'exposition du logis abbatial

Début des travaux en septembre 2019
Fin programmée des travaux : début 2020

1ère salle d'exposition au rez-de-chaussée (en face de l'ancien accueil touristique)

2ème salle d'exposition à l'étage (ancienne salle du conseil municipal)

2ème salle d'exposition à l'étage (ancienne salle du conseil municipal)

3ème salle d'exposition à l'étage (ancien bureau du maire)

Dessins du projet réalisés par le cabinet Vincent DEFRESSINE Architecte HMONP

Petite info

Le porche du logis abbatial abrite des nids d'hirondelles de fenêtre qui reviennent les occuper à chaque printemps et les quittent à la fin de l'été. Les travaux nécessiteront le décollement de ces nids, mais des mesures discutées avec la LPO vont être prises afin de réduire au maximum les atteintes à cette espèce protégée. Il s'agit de :

- reporter les interventions sous le porche après la saison de reproduction 2019, soit après septembre.
- puis, après travaux, d'installer des nids artificiels et, dans la mesure du possible, repositionner les nids décollés sur des planchettes aménagées spécialement pour les protéger.

Journée des associations

Venez nombreux le samedi 7 septembre afin de découvrir le panel divers et varié du monde associatif Fontenois... Cette journée vivra au rythme des démonstrations des associations, du visionnage d'un film, etc.

Samedi 7 septembre 2019 de 10h à 12h30 et 13h45 à 17h30 salle Raymond-Sardet

Un nouveau jeu dans le parc des Châtaigniers

Début des travaux : juin 2019 (selon météo)
Fin programmée des travaux : juillet 2019

L'espace d'un moment, tel Tarzan il sera possible de s'élancer dans le vide grâce à la tyrolienne qui va venir compléter l'offre de jeux pour nos jeunes enfants à Fontaine-le-Comte, juste derrière la pyramide de cordes. Son câble en acier d'une longueur de 20 m, leur offrira un beau parcours. Sensation garantie !

Parc paysager de Colunga

Bientôt, à deux pas du centre-ville et des écoles, un espace naturel aménagé avec : un solarium, un verger, une roselière, une passerelle et une aire de jeux pour les plus jeunes

Début des travaux : juin 2019 (selon météo)
Fin programmée des travaux : septembre 2019

Projet de jeux pour le parc de Colunga.

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* *Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...*
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

GYMNASE – FONTAINE LE COMTE
Vendredi 23 AOUT de 14h à 17h
Badminton et thèque (9 – 17 ans)
Inscrivez-vous dès maintenant par mail :
pass-sports@grandpoitiers.fr

Le « Pass'Sports » sera valable du **samedi 6 juillet 2019** *(1er jour des vacances d'été 2019)* au **vendredi 25 avril 2020 inclus** *(fin des vacances de printemps 2020)*

Plan canicule 2019

Pour faire face à d'éventuels pics de températures durant les mois d'été 2019, la commune de Fontaine-le-Comte met en service son plan canicule et invite les personnes en situation d'isolement à se faire connaître en mairie.

Ce plan permet de détecter, prévenir et lutter contre les risques sanitaires dûs à une période de très hautes températures.

Sont concernées par cette démarche :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes handicapées.

Les habitants souhaitant être inscrits sur ce registre doivent se faire connaître par téléphone au 05 49 62 67 05 ou par écrit auprès de la mairie (pour information, cette démarche est obligatoire pour pouvoir bénéficier de ce service, en cas de déclenchement du plan d'alerte).

Ils se sont installés sur la commune

Découvrez les nouvelles entreprises qui se sont installées sur Fontaine-le-Comte

VOXE CLUB
Discothèque
Votre nouvelle destination musicale sur le site du Village Loisirs
« Les Brandes »
ZAE Porte d'Aquitaine
86240 FONTAINE-LE-COMTE
voxeclub

DEUX PIEDS UNE HISTOIRE
Mme Marlène DADU,
Réflexologue plantaire
Centre de Santé Fontenois
28 rue des Chaumes
86240 FONTAINE-LE-COMTE
Tél. 07 82 92 15 03

La Vienne, notre département, un territoire singulier en matière de développement énergétique

Si le développement énergétique est sur l'essentiel du territoire national réservé aux grandes entreprises, notre département a, dans ce domaine, la chance de pouvoir s'appuyer sur SOREGIES, SRD, SERGIES, 3 entreprises locales pilotées par le Syndicat ENERGIES VIENNE c'est-à-dire les collectivités.

3 entreprises, pour 3 missions bien distinctes :

SRD — la gestion, la construction et l'entretien des réseaux de distribution,

SOREGIES — (et ses filiales Alterna et Boutineau) : la fourniture d'énergie et les services énergétiques associés,

SERGIES — le développement de la production d'énergie renouvelable.

Présentes sur toute la chaîne de l'énergie, depuis la production jusqu'à la fourniture d'énergie chez le particulier, ces entreprises sont la propriété des communes du départe-ment de la Vienne.

Nul doute qu'avec nos trois entreprises, SRD, SOREGIES, et SERGIES, nous saurons tous ensemble, préparer l'avenir, engager la transition énergétique et aménager efficacement notre territoire tout en respectant son histoire et ses valeurs.

Pour en savoir plus sur SRD : **www.srd-energies.fr**
Pour en savoir plus sur SOREGIES : **www.soregies.fr**
Pour en savoir plus sur SERGIES : **www.sergies.fr**
Pour en savoir plus sur le Syndicat ENERGIES VIENNE : **www.energies-vienne.fr**

Tranquillité Vacances

Connaissez-vous « L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Que devez-vous faire ?
Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Pour Fontaine-le-Comte, veuillez-vous adresser à la **Brigade de Gendarmerie de Vouillé**
Rte Nationale – Beauregard - 86190 VOUILLÉ
Tél. 05 49 51 81 23 ou le 3e dimanche de chaque mois, lors de la permanence de la brigade de gendarmerie mobile sur le marché dominical.

Info Vitalis : préparons la rentrée

Comme chaque année, VITALIS souhaite venir à la rencontre des habitants des communes pour informer sur l'offre de service proposée sur le territoire pour la rentrée.

Néanmoins, le dispositif d'information va évoluer puisque le « Bus Info » ne sera pas utilisé.
Les conseillers se déplaceront avec un guichet mobile et vous accueilleront le **mercredi 21 août 2019 de 10h à 13h à la cafétéria du Complexe des Châtaigniers, 12 rue du stade.**

2E PARTIE

Pierre Daigne

et la commune de Fontaine-le-Comte de la Révolution à la Restauration (1789-1828)

LES ACTIVITÉS D'UN MAIRE SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

IMPOSER LE RESPECT DE LA LOI

Le maire fait connaître les lois

Pierre DAIGNE doit faire connaître les lois à ses *« citoyens »* et charge son greffier de recopier les textes de loi sur le Registre de la Commune. Celui-ci s'ouvre sur les lois du 10 brumaire an III de la République. Toutes sont scrupuleusement transcrites y compris celles qui ne concernent en rien la petite commune de Fontaine-Légalité. Ainsi, la loi n°72-383 porte établissement d'un conservatoire des arts et métiers à... Paris ! En revanche, plusieurs textes s'avèrent fondamentaux en ces temps révolutionnaires où mairie et citoyens cherchent à respecter les ordres de la capitale. C'est sans doute avec une attention soutenue que les habitants de Fontaine écoutent Pierre DAIGNE leur lire la loi n°89-464 sur les émigrés puis celle du 27 brumaire an III instituant les écoles primaires.

Une œuvre d'officier de l'État-Civil

Conformément à la loi, Pierre DAIGNE est officier de l'État Civil et à ce titre il célèbre les mariages, consignes les naissances et constate les décès. Dans les premières années de son mandat, il délègue cette tâche à Séraphin JOYEUX, officier public puis, à partir du 24 brumaire an III à Pierre PERDRIAUX. En revanche, à partir de l'an IX, c'est le maire en personne qui marie ses administrés et note les naissances et les décès en commençant par ces mots *« constaté suivant la loi par moy Pierre DAIGNE maire de Fontaine-le-Comte, faisant les fonctions d'officier public de l'État-Civil ».*

Maintenir l'ordre public

Le maire doit également maintenir l'ordre public dans sa commune c'est-à-dire assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité de ses concitoyens. Tâche vaste et complexe qui amène Pierre DAIGNE à pourchasser quelques voleurs de poules et ivrognes mais aussi à s'occuper d'affaires plus graves.

Le 17 octobre 1811, Pierre BOUTIN, meunier, demeurant au moulin Fenion sollicite une entrevue avec le maire. Pierre DAIGNE *« se transporte au dit Fenion (1) »* et suit le dénommé BOUTIN sur les lieux du sinistre. Celui-ci explique que dans la nuit du 16 au 17 octobre un incendie s'est déclaré et a entraîné la perte de 150 ballots de chanvre, de plusieurs stères de bois sans compter les dommages causés par les flammes à la charpente et aux tuiles du bâtiment dont les murs se sont écroulés en raison de la chaleur. Pierre DAIGNE dresse le procès-verbal de sa visite et le transmet aux autorités compétentes.

Bien plus grave cette affaire de meurtre qu'il résume ainsi : *« Le 13 août 1823, à 6 heures du matin, nous avons été requis par les nommés Renée LEGER et Pierre VILLAIN du village de Basse-Fontaine à l'effet de dresser un procès-verbal constatant que la nommée Louise VILLAIN, fille, avait reçu un coup de pierre à la tête de la femme... (anonymat par égard pour ses descendants) le 24 juillet dernier, que ce coup de pierre avait été donné à la tempe. N'ayant été requis pour constater la plainte que le 12 août au soir, nous nous sommes transportés sur les lieux le lendemain 13 août dès le matin. Nous avons trouvé la dite VILLAIN touchant à sa fin et nous avons rédigé le procès-verbal que nous avons le même jour envoyé à M. le Procureur du Roi. La dite VILLAIN, fille, est décédée le même jour 13 août à 6 heures du soir. Nous avons adressé à M. le vicaire de Saint-Hilaire (de Poitiers) un certificat afin de faire placer l'enfant qu'a laissé ladite VILLAIN, fille âgée de 7 mois, à l'hôpital »* (entendons l'Hôpital des orphelins).

Des tâches à finalité économique

Chaque année, Pierre DAIGNE et son conseil établissent le budget pour l'exercice suivant et la rédition des comptes de l'année passée. Le 12 mai 1823, le conseil certifie que les comptes de l'exercice de 1822 sont justes et propose un budget prévisionnel pour 1824 qui s'élève à 54 F.

Pierre DAIGNE exerce également des responsabilités dans le domaine agricole. Le 13 septembre 1818, après avoir écouté le rapport des commissaires chargés d'examiner l'état de maturité du raisin, il arrête le ban des vendanges comme suit : *« le tènement appelé le Poissard(2) sera vendangé le jeudi 17 du présent mois et le tènement de Chaumont se vendangera le vendredi 18 ; le tènement appelé la Fuye se vendangera le samedi 19 ; les tènements appelés les Pilliers et la Torchaise se vendangeront le lundi 21 et les Plantes le 21 également ».*

Pierre DAIGNE s'intéresse aussi aux bois de sa commune. Le 14 décembre 1792, il écrit, affolé, au Département informant les responsables que *« le peuple s'est persuadé qu'il a le droit d'user des bois de l'abbaye à discrétion » et que la municipalité est dépassée par les événements : « Que peut faire le garde contre une population qui ne veut reconnaître d'autre loi que ses besoins ? ».* Toutefois, passés les premiers temps de la tourmente révolutionnaire, il recouvre son autorité comme en témoigne cette note de 1826 : *« comparu devant nous François Hilaire PENETEAU, propriétaire d'un petit bois de 4 boisselées ancienne mesure de Poitiers situé dans le bois du Légat(3), déclare le couper et en fait la déclaration à la commune ».*

(1) Fenion
Il s'agit de l'ancien *« moulin des Feuillants ».* Ce moulin, figurant sur la carte de Cassini, est actuellement à l'état d'abandon. Il faisait partie du domaine de Chaumont. On l'aperçoit depuis le chemin menant de la rue de la Vallée au Bois des Feuillants. *Molendinum de Fenion (1308), moulin de Feneon (1675) et Moulin des Feuillants (1841).*

2) Poissard
Peut-être s'agit-il du Poizac.
Poizac (1149), Le Poyzat (1250), Le Poysat (1286, Le Grand Poissac (1370), Le Petite Poizat (1376)

(3) Bois du Légat
Aucun doute, il s'agit bien du bois du Léjat.
Terra de Lujat (1184), Terra dou Lijat (1303), Le Ligeat (1352), le Legeat (1508) et Village du Legat (1604).

Source :
Article sur Pierre DAIGNE, premier maire de Fontaine-le-Comte
SOULARD Isabelle, dans la revue « Cercle Généalogique Poitevin », 1996, numéro 53

Toponymie des noms de lieux
RÉDET, M. L., Dictionnaire topographique de la France, tome 27, Dictionnaire topographique du département de la Vienne : comprenant les noms de lieu anciens et modernes, 1881.

Donner son sang, c'est toute l'année !

Donner son sang, c'est toute l'année !
Créée en 2012, l'association intercommunale des donneurs de sang CroFoLi (Croutelle, Fontaine, Ligugé) organise régulièrement des collectes sur le territoire de ces communes, 2 pour Fontaine et Ligugé et, depuis l'an passé, 1 pour Croutelle. Après Richard PREVOST (Croutelle) et Stéphane DECADI (Fontaine), c'est aujourd'hui Frédéric SOLIGNAC (Ligugé) qui est le nouveau président et poursuit, avec les bénévoles, l'organisation des collectes qui connaissent des résultats en augmentation, résultats pour lesquels l'association tient à remercier les donneurs. Mais l'équipe est également engagée sur de nombreuses manifestations pour informer les habitants sur la nécessité du don de sang, et en particulier pour l'été qui vient et pendant lequel l'engagement de chacun doit se poursuivre. Les besoins en produits sanguins sont toujours très nombreux et une alerte vient d'être lancée car les stocks sont au plus bas. N'hésitez donc pas, quel que soit le lieu de vos vacances, à participer aux collectes qui y sont organisées. Crofoli vous donne surtout rendez-vous pour sa collecte à **Croutelle le mercredi 24 juillet, de 15h à 19h à la salle des fêtes.**

31e Virade de l'Espoir de Fontaine

27-29 septembre 2019

Vendredi 27, Virade des écoles.
La traditionnelle Virade scolaire des écoles de Fontaine-le-Comte. Rassemblement de 350 élèves.

Samedi 28, la nouveauté, salle Raymond-Sardet (Complexe des Châtaigniers), apéro-concert, à partir de 18h.

Dimanche 29, la journée Virade (31e édition) au Village-Loisirs (pour la 4e année) avec ses animations diverses, la nouveauté étant l'animation Viking mise en œuvre par l'association ligugéenne "Les Ours d'Alfadir".

Retrouvez le programme complet sur le site :
https://www.virades.org/fontaine-le-comte
ou virades.espoir.vienne

Les rendez-vous Villa Fontanella

Sur le SITE ABBATIAL, l'association Villa Fontanella vous propose les rendez-vous suivants pour cet été...

SAMEDI 6 JUILLET 2019 À 21H DANS LE CLOÎTRE

« Las Cabachas de la Cumbia » musique du Monde ; Colombie et Amérique latine.
Las Gabachas de la Cumbia vous embarque à destination d'un univers musical aux couleurs de l'Amérique Latine. Inspirées par la cumbia, une musique traditionnelle de Colombie, ces 7 musiciennes débordantes d'énergie, de passion et de générosité revisitent à leur manière ce répertoire : elles proposent ainsi un mariage entre la sensibilité des standards colombiens et l'intensité de leurs influences musicales respectives.

Pour vous faire danser, Las Gabachas allie harmonies de voix, congas, percussions, clarinette, saxophones, piano et basse.

Plus qu'un concert, ce spectacle est un enchantement nourri de ce plaisir d'expressions plurielles, des échanges et de l'intense complicité avec le public, dans une ambiance chaleureuse et festive.

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

À Fontaine-le-Comte, visite libre :
- les samedi 21/09 et dimanche 22/09.
- Dimanche 22/09 : **Concert de Musique ancienne** à l'abbatiale à 16h :

Trio de violons anciens, et chant, avec, au programme, des musiques des 17e et 18e siècles.

Venez nombreux profiter de ces différents concerts, au cœur de notre patrimoine fontenois...

G. Poupin - *Président de Villa Fontanella*

Association VILLA FONTANELLA
Esplanade des Citoyens - Mairie de Fontaine-le-Comte
86240 Fontaine-le-Comte - Tél. 07 89 83 79 19
Mail : contact@villafontanella.fr
Association loi 1901 – déclarée le 01/04/2000 N°W863002677

USJ 86

En cette fin de saison sportive, le bilan de notre club de judo est positif. Nos cours de jeunes débutants sont en progression ce qui présente un intérêt sportif et ludique pour tous (500 licenciés). Ainsi, nous avons pu présenter des équipes complètes dans beaucoup de régions et jusqu'à un niveau sportif élevé (Championnat de France).

Nos jeunes ont pu participer à des compétitions en Auvergne, Aquitaine, Haute-Loire, région parisienne, ainsi que dans toute la région Nouvelle-Aquitaine.

Depuis deux ans notre club s'intéresse aussi au ne-wasa (combat de judo au sol dans le cadre de la Fédération) et nous avons déjà une championne de France juniors et vice-championne seniors : Marielle JOUSSEAUME.
La prise en charge de tous ces enfants n'aurait pas pu se réaliser sans nos professeurs (tous diplômés par la Fédération de Judo), nos bénévoles et surtout sans la mairie de Fontaine-le-Comte qui nous soutient depuis de nombreuses années.

Cette année, notre section a pris en charge le club d'Iteuil ainsi que celui de Vouneuil-sous-Biard. Cette union va permettre de développer les liens entre nos communes en permettant aux jeunes et moins jeunes de s'unir et de progresser lors de nos compétitions à venir.

Notre section de Fontaine-le-Comte a rassemblé avec plaisir toutes nos autres sections (Pays Mélusin et Val de Boivre (Lusignan et Montreuil-Bonnin), Saint-Benoit, Vienne et Moulière (Saint-Julien-l'Ars et Sèvres-Anxaumont), Fontaine-le-Comte (avec Iteuil et Vouneuil-sous-Biard), pour participer ces 22 et 23 juin 2019 en association avec la Ligue Contre le Cancer au « Relais pour la Vie ».

Au moment où nous rédigeons ces lignes, nous espérons que vous aurez été très nombreux à venir participer à cette animation.

Retrouver nous sur notre site : http://www.usj86.com
N'hésitez pas à nous contacter.
Nous vous souhaitons un été reposant. À bientôt dans notre dojo.
Nous serons présent à la journée des associations le 7 septembre 2019.

Les Amis de l'Image

vous préparent une rentrée pleine d'évènements

Après la pause estivale, ils seront présents à la Journée des Associations, le 7 septembre, pour montrer et expliquer les activités du club photo à toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à la photographie et qui aimeraient les rejoindre.
Le grand rendez-vous photographique, c'est leur exposition annuelle ! Du 5 au 7 octobre, au complexe des Châtaigniers, les membres de l'association exposeront leurs travaux sur les sujets de leurs choix, en monochrome et en couleur, sans oublier les images projetées. Ouverte au public jusqu'au lundi, l'exposition accueillera également quelques classes de l'école de la commune. Dans les jours qui précèdent cette exposition, vous aurez le plaisir de voir quelques images du Florilège 2017- 2019 dans le hall de la Mairie.

Ce sera là aussi une belle occasion de rencontrer les auteurs photographes et d'échanger avec eux sur leurs pratiques et leurs sujets préférés !

La semaine suivante, les 11, 12 et 13 octobre, aux côtés de photographes connus et d'autres clubs de photographes régionaux, ils participeront au festival de Saint-Benoît, à la Hune, en présentant un travail collectif sur le thème de l'humain urbain.
Dès la rentrée, ils multiplieront ainsi ces instants de rencontres et d'échanges avec le public.

(Re)découvrez les galeries des auteurs photographes :
Lesamisdelimage.org
Club photo Les Amis de l'Image.

École intercommunale de musique « Symphonie »

Après une année riche en événements musicaux et partenariats de toutes sortes, il est temps pour Symphonie de préparer la rentrée. Vous pourrez vous pré-inscrire jusqu'au 12 juillet puis à partir du 2 septembre. Comme tous les ans, nous serons présents sur les forums des associations des communes de l'école de musique. Retrouvez toutes nos activités (bébés, enfants, ados, adultes) et nos tarifs sur notre site internet !

www.ecole-de-musique-symphonie.neopse-site.com
symphonie.emri@gmail.com - 09 50 35 04 19

Les Gars'Z'Elles Fontenoises

Le samedi 7 septembre, l'association « Les Gars'Z'Elles Fontenoises » vous attend dans le cadre de la Journée des Associations. N'hésitez pas à nous rejoindre et à consulter le site internet de notre association :
www.lesgarszellesfontenoises.fr
Contact : Pierre FONTAINE, président
06 65 30 06 69 - president@lesgarszellesfontenoises.fr

Manifestations à venir :

• SEPTEMBRE : Le dimanche 29 Septembre, les Gars'Z'Elles Fontenoises, à l'initiative de l'association « Vaincre la Mucoviscidose », participeront aux « Virades de l'Espoir 2019 » qui se dérouleront sur le site du Village loisirs - ZAE Porte d'Aquitaine - de Fontaine-le-Comte. À cette occasion, deux parcours de 8 et 12 kms, avec un unique départ à 10h, encadrés par des membres de l'association, seront proposés. Quel que soit votre niveau, rejoignez-nous !

• OCTOBRE : Une équipe des Gars'Z'Elles Fontenoises participera à l'édition 2019 du Tour de la Vienne Pédestre organisée par le LENCLOITRE JC 86 et qui se déroulera les 5 et 6 octobre.

• JANVIER 2020 : Le 12 janvier 2020, ne manquez pas la 3e édition du « Relais des Gars'Z'Elles » en tant que bénévole, spectateur ou coureur !

26e randonnée VTT « La CRAMPE »

Le club VTT Fontenois organise sa 26e randonnée VTT « LA CRAMPE», le 15 septembre autour de 3 parcours : 35 km, 45 km, et 75 km pour un raid GPS. Inscription à partir de 7h devant l'abbaye.

Tarifs

Licenciés : 4€, non licencié : 6€ dont 1€ reversé pour la Virade de l'Espoir. Pression et sandwich à l'arrivée

Contact : Guy-Laurent AUBUGEAU, Président
Courriel : vttfontenois@gmail.com – Tél. 06 08 22 81 97

La rentrée avec le TTACC 86 !

Rentrée pongiste du TTACC, salle du tennis de table du gymnase de Fontaine-le-Comte.

Journée portes ouvertes mercredi 4 septembre de 14h30 à 17h30 et jeudi 5 septembre de 18h à 20h.

Participation du TTACC à la journée des associations le samedi 7 septembre, salle Raymond-Sardet.

Dimanche 15 septembre 2019 de 8h à 18h, 9e vide-grenier du TTACC, Esplanade des Citoyens, derrière la mairie de Fontaine-le-Comte.

Renseignements, inscriptions
videgrenierttacc86@gmail.com - 06 84 06 63 71

AGENDA

juillet, août, septembre et début octobre 2019

JUILLET

6 juillet : CONCERT DE CUMBIA avec Las Gabachas de la Cumbia, organisé par Villa Fontanella à 21h dans le cloître de l'abbaye.

12 juillet : SABBAT DES CONTES au Logis des Piliers, à 21h, 7€ (balade contée, musique traditionnelle et danses autour des brasero).

14 juillet : RETRAITE AUX FLAMBEAUX ET SPECTACLE MUSICAL PYROTECHNIQUE organisé par la mairie. RDV à 21h30 devant la mairie pour la retraite aux flambeaux, puis lumières et spectacle musical pyrotechnique à 23h dans le pré de l'abbaye pour le feu d'artifice.

24 juillet : COLLECTE DE SANG organisée par CROFOLI à la salle des Fête de Croutelle de 15 à 19h.

AOUT

14 aout - 1er septembre : Exposition de Tableaux de Mme Régine ARNAUD, église abbatiale de 14h30 à 19h.

21 août : INFO VITALIS, à la cafétéria (Complexe du Châtaignier), de 10h à 13h

23 août : PASS'SPORTS PROPOSE UNE ACTIVITE BADMINTON ET THEQUE, au gymnase de Fontaine, de 14h à 17h.

SEPTEMBRE

7 septembre : JOURNÉE DES ASSOCIATIONS, salle Raymond-Sardet (Complexe des Châtaigniers), de 10h à 12h30 et de 13h45 à 17h30.

15 septembre : LA CRAMPE, RANDONNÉE VTT, Vélo Club Fontenois, départ devant l'abbaye à partir de 7h.

15 septembre : 9E VIDE-GRENIER, TTACC86, Esplanade de la Mairie, de 8h à 18h.

16 septembre : LE CAFÉ DES MOTS, à la bibliothèque municipale Brigitte-Ramel de 9h à 11h.

22 septembre : JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE avec Villa Fontanella, concert de musique ancienne à l'abbaye.

27 septembre : VIRADE DES ÉCOLES

28 septembre : APÉRO CONCERT à l'occasion de la Virade de l'Espoir, salle Raymond-Sardet (Complexe des Châtaigniers), à partir de 18h.

29 septembre : 31E VIRADE DE L'ESPOIR au Village-Loisirs, toute la journée.

OCTOBRE

5 au 7 octobre : EXPOSITION ANNUELLE DES AMIS DE L'IMAGE, salle Raymond-Sardet (Complexe des Châtaigniers).